
FONDATION INSTITUT PARASPORT ET SANTE

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 26 mars 2025
Siège social : 1 rue Baptiste Marcet – 78130 Les Mureaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux comptes de Paris

Ce rapport comporte 25 pages

Au conseil d'administration de la fondation INSTITUT PARASPORT ET SANTE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation « INSTITUT PARASPORT ET SANTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règlements et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

À Paris, le 10 juin 2026,

CTF



Jean-Marie IDELON-RITON

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ACCOUNT

Fondation INSTITUT PARASPORT ET SANTE

1 Rue BAPTISTE MARCET
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
78130 LES MUREAUX

COMPTES ANNUELS

Exercice du 28/03/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Fondation INSTITUT PARASPORT ET SANTE** relatifs à l'exercice du **28/03/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 31 758 329 euros

Chiffre d'affaires : 5 155 euros

Résultat net comptable : 2 224 221 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ALLAUCH

Le 09/06/2026

Signature

Bilan Actif

		31/12/2025			
Règlement ANC 2022-06		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	50 000	50 000		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	164 355	129 204	35 151	
	Autres immobilisations corporelles	119 766	68 266	51 500	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	10 633 583		10 633 583	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	32		32	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	900		900	
	Total II	10 968 635	247 470	10 721 165	
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	9 273 498		9 273 498	
	Charges constatées d'avance	375 638		375 638	
	Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GENERAL (I à VI)	Instruments financ. à terme et jetons détenus	11 388 028		11 388 028	
	Disponibilités				
	Total III	21 037 164		21 037 164	
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	32 005 799	247 470	31 758 329	

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Situation nette (sous-total) Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées		
		1 001 000	
		192 824	
		2 224 221	
		3 418 045	
		25 807 466	
	Total I	29 225 511	
Autres fonds propres	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant		
	Total II		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés	1 142 287	
	Total III	1 142 287	
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total IV		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance	34 366 1 217 816 121 006 15 833 1 510	
	Total V	1 390 531	
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		
	TOTAL GENERAL (I à VI)	31 758 329	

Compte de Résultat 1/2

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

		9 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	5 155	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 507 951	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	14 545	
	Mécénats	15 200	
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	3 345 203	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	80 545	
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	123	
	Total des produits d'exploitation	4 968 722	
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	790 539	
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	22 314	
	Salaires	345 043	
	Cotisations sociales	154 020	
	Dotation aux amortissements et dépréciations	37 367	
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	1 000 000	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	11 208	
	Total des charges d'exploitation	2 360 491	
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 608 231	

Compte de Résultat 2/2

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 608 231	
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	12 552	
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		12 552	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	396 562	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		396 562	
RESULTAT FINANCIER		(384 010)	
RESULTAT COURANT avant impôts		2 224 221	
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		4 981 275	
TOTAL DES CHARGES		2 757 054	
EXCEDENT ou DEFICIT		2 224 221	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe au Bilan

La Fondation IPS "Institut de Santé Parasport" batit le premier institut au monde dédié exclusivement au parasport-santé.

La Fondation IPS mobilise sur un seul site, un écosystème de compétences médicales, scientifiques, pédagogiques et technologiques dédiées à l'évaluation du sport loisir adapté, au parasport-santé, à la formation des professionnels de santé dédiés, à la recherche sur l'amélioration des performances des sportifs en situation de handicap et de leur appareillage.

- Le bilan de l'exercice présente un total de **31 758 329** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **4 981 275** euros
 - un total charges de **2 757 054** euros
 - dégage un résultat de **2 224 221** euros

L'exercice considéré :

- débute le **28/03/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **9** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Fondation INSTITUT PARASPORT ET SANTE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

La fusion absorption de l'association ISPC Synergies par la Fondation IPS a été réalisée en date du 1er avril 2025.

Les travaux de construction de l'Institut ont débuté durant cet exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **31 758 329** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 981 275** euros et un total **charges** de **2 757 054** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 224 221** euros.

L'exercice considéré débute le **28/03/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **9** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

L'exercice clos le 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que des dispositions du règlement ANC n° 2023-03 ayant adapté les règles applicables aux organismes sans but lucratif.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les comptes annuels ont été établis conformément aux nouveaux modèles de présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les données comparatives de l'exercice précédent ont fait l'objet, le cas échéant, des reclassements nécessaires afin d'assurer leur comparabilité avec les comptes de l'exercice. Ces reclassements sont sans incidence sur le résultat et les fonds propres de l'association.

Les principaux impacts de cette première application concernent notamment la présentation des états financiers et les reclassements rendus nécessaires par les nouvelles dispositions réglementaires.

Nomenclature des comptes utilisés avant le 1er janvier 2025		Montants	Nomenclature des comptes utilisés après le 1er janvier 2025		Montants
Numéro	Libellé		Numéro	Libellé	
Classe 4			Classe 4		
467100	Créditeurs divers	954	468620	Autres charges à payer	954
Classe 6			Classe 6		
671200	Pénalités et amendes	160	658000	Charges gestion courante	160
Classe 7					
777000	QP subv. Inv. Virée au résultat	1951	747000	QP subv. Inv. Virée au résultat	1951

Règles et Méthodes Comptables

Situation et mouvements exprimés en euros		(+) = débit / (-) = crédit
Changement de réglementation comptable		31/12/2025
Règlement ANC n°2022-06 - Postes à caractère exceptionnel	Produits et charges exceptionnels	1791

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			50 000			50 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			50 000			50 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			164 355			164 355
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			101 414			101 414
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			18 352			18 352
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			10 633 583			10 633 583
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 917 703			10 917 703	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations			32			32
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			900			900
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			932			932	
TOTAL				10 968 635			10 968 635

Amortissements

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Autres					50 000		50 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					50 000		50 000
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels					129 204		129 204
	Autres Instal., agencement, aménagement divers							
	Matériel de transport					57 281		57 281
	Matériel de bureau, mobilier					10 986		10 986
Emballages récupérables et divers								
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						197 470		197 470
TOTAL						247 470		247 470

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	900	900	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	400	400	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 973	3 973	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	8 900 839	8 900 839	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	368 286	368 286	
	Charges constatées d'avance	375 638	375 638	
TOTAL DES CREANCES		9 650 035	9 650 035	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	34 366	9 339	25 027	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 217 816	1 217 816		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	46 909	46 909		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 839	63 839		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 258	10 258		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 833	15 833		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	1 510	1 510		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		1 390 531	1 365 505	25 027	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		6 619			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		31/12/2025
Reglement ANC 2022-06		
Total des Produits à recevoir		9 267 742
Autres créances		9 267 742
<i>Etat-Subventions à recevoir</i>	8 900 000	
<i>Taxe sur les salaires</i>	839	
<i>Produits à recevoir</i>	366 903	

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise			1 001 000		1 001 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau			192 824		192 824
Excédent ou déficit de l'exercice			2 224 221		2 224 221
Situation nette			3 418 045		3 418 045
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			25 900 000	92 534	25 807 466
Provisions réglementées					
TOTAL			29 318 045	92 534	29 225 511

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org							
Achat matériel	11 165		3 045			8 120	
Communication	10 000		10 000				
Aller-vers sport / paracoach	201 667		67 500			134 167	
Immobilier		1 000 000				1 000 000	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	222 832	1 000 000	80 545			1 142 287	

--

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Achat matériel				
Communication				
Aller-vers sport / paracoach				
Immobilier				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement		25 900 000		25 900 000
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal		25 900 000		25 900 000
Quotes-parts virées au compte de résultat		92 534		92 534

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		375 638	375 638
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			375 638

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation						1 506 000
Subventions d'investissement						25 900 000
TOTAL						27 406 000

Annexe libre

Les honoraires du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2025 s'élèvent à 5k€.

Tableau des parties liées

Dénomination	Nature du lien	Transaction 2025
KLESIA prévoyance	Administrateur - Collège des Fondateurs	364 k€
Association TEGO	Administrateur - Collège des Fondateurs	2 700 k€
Assistance Publique Hôpitaux de Paris (APHP)	Administrateur - Collège des partenaires institutionnels	1 500 k€
Agence Nationale du Sport	Administrateur - Collège des partenaires institutionnels	250 k€

